



1.



La pêcherie entre en évaluation

Manifestez votre intérêt en tant que partie prenante.

La Recertification

Le certificat étant valide 5 ans, la pêcherie peut entamer une réévaluation dès la 4^{ème} année.

2.



Interview des parties prenantes et de la pêcherie

Partagez vos informations avec l'équipe d'évaluation.

Une surveillance continue

Des audits annuels sont prévus au cours desquels les parties prenantes peuvent fournir des informations.

3.



Le comité de relecture

Réagissez sur la composition du comité de relecture.

4.



Le Rapport intermédiaire pour commentaires publics

Commentez la première version du rapport d'évaluation.

Les produits de la pêcherie peuvent porter le label MSC

5.



Le Rapport final d'évaluation et décision

Les objections formelles peuvent être déposées au travers de la procédure d'objection.

Échec:

Si souhaité, la pêcherie peut mettre en place les améliorations nécessaires afin de satisfaire le Référentiel MSC, et retenter l'évaluation.

Réussite:

6.



Le Rapport public de certification et remise du certificat.

Évaluation de la Chaîne de Garantie d'Origine MSC (pour la chaîne d'approvisionnement)